

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 juillet 2024

Délibération n°2024-CA-008

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 06 juin 2024 ;

Considérant que les 19 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	2
Membres en exercice	19	Membres votants	14

Point n°2 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024.

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Document en annexe au présent extrait :

- Procès-verbal de la séance du 27 mars 2024

Fait à Dombéni, le 09 juillet 2024

La présidente du Conseil d'Administration de
l'Université de Mayotte



Anrafati COMBO

Le Président
de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

Délibération n°2024-AG-008 transmise au Recteur de la Région Académique de Mayotte, chancelier des universités, le :

Certifiée exécutoire le :

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

En application de l'article L.719-7 du Code de l'éducation, les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte présentant un caractère réglementaire entrent en vigueur à compter de leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

Classée au recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte, consultable sur le site internet de l'établissement.

Document mis en ligne le :

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

POUR ADOPTION À LA SÉANCE DU 05 JUILLET 2024

Le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en formation plénière s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 en présentiel et en distanciel sous la présidence de la Présidente du CA, madame Anrafati COMBO.

Nombre de présents : 13

Nombre de personnes sur Visio :4

Début de la séance : 9 h 13

Madame COMBO Anrafati la présidente du CA salue les membres et ouvre la séance à 09h13 en indiquant que le point 3 référencé « circulaire du temps de travail de l'Université de Mayotte » est retiré de l'ordre du jour et qu'il sera reporté à la séance suivante.

Monsieur AYITE Léopold explique qu'il siège au conseil d'administration depuis quatre ans et qu'il pouvait consulter les délibérations jusqu'il y a deux ans.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA répond qu'elle prend note de ces commentaires, qu'elle en est consciente, et qu'elle assure avoir insisté pour fournir le compte rendu de la dernière séance afin que la délibération soit effectuée. Elle précise qu'elle n'assure pas que la difficulté que l'on rencontre depuis quatre ans disparaisse l'arrivée des chargés des affaires juridiques. Elle affirme être en accord avec les commentaires et demande que l'ensemble des membres soient conciliants par rapport à la situation. Elle interpelle le président de l'Université de Mayotte sur les délibérations qui ne sont pas disponibles depuis ces deux dernières années.

Monsieur ABA- KASSIM AHAMED CHEIK, le président de l'Université de Mayotte répond que les délibérations peuvent être consultées sur le site internet de l'Université, y compris le reste des actes administratifs.

I. Demande de validation de l'ordre du jour en retirant le point 3 « Circulaire du temps de travail de l'Université de Mayotte du CA à ce jour ».

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA, suggère de valider l'ordre du jour tel que proposé et de laisser un peu de temps pour avoir le forum budgétaire car madame WHARTON va partir.

Monsieur SAID RATAMI, intervient mais la présidente lui dit qu'elle lui laissera un peu de temps plus tard pour s'exprimer et propose de passer au premier point de l'ordre jour et demande à madame NEDJAR d'amener dans la salle monsieur MOYLOUDOKANA, le fondé de pouvoir de l'agent comptable.

Point 1 : Compte financier de l'exercice 2023

Monsieur ABAL-KASSIM CHEIK AHAMED, rapporte que le compte financier présente des résultats positifs.

Monsieur Alexis MOYLOUDOKANA, commence la première présentation,

Il s'agit d'un rapport récapitulatif de l'exécution budgétaire, donc celui de 2023. C'est la situation financière de l'entité, donc de l'Université, qui est bien évidemment fondée sur les dépenses et les recettes. La présentation comptable est composée notamment du bilan et du compte des résultats. Le bilan reflète la situation du patrimoine de l'Université de Mayotte à l'instant T, notamment au 31 décembre 2023, et le compte de résultat sur cette section prend le résultat sur les produits de fonctionnement dont nous rappelons qu'ils sont ceux de la subvention pour charge de service public, nous avons reçu 5 375 1345 euros, les produits d'activités sont de 79 654 euros. Nous avons un résultat positif et les indicateurs d'exécution sont en forte augmentation par rapport à 2022. La situation financière demeure saine car la trésorerie et la fin de roulement respectent le seuil de prudentiel. Le CUFR dispose, grâce aux fonds de roulements positifs, d'un excédent des ressources stables pour financer les autres besoins de financement.

Fin de la présentation, il demande s'il aura des questions.

Monsieur Léopold AYITE s'interroge sur la gestion de l'inscription et constate que les droits sont perceptibles. Il souhaite connaître le pourcentage et ce qu'il représente.

Monsieur MOYLOUDOKANA répond qu'il a besoin de recul pour apporter une réponse à cette question.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED indique que c'est une enveloppe de 100 millions d'euros et ce qui pèse dans cette ressource propre, c'est le nombre important des étudiants boursiers car 55 % reviennent bénéficier de la subvention pour réaliser des missions de services publics. Le ministère paie à la place des étudiants car depuis plusieurs années d'ailleurs, y a des étudiants qui sont en difficultés de paiement. Il est nécessaire de les laisser plus de temps pour les permettre de régulariser leur situation afin d'assister au cours.

Le logiciel PEGASE

Il met en avant l'efficacité de l'outil PEGASE, car il a permis à l'établissement de sortir les relevés des notes et les délibérations pendant les deux crises rencontrées. (Cyber et les barrages).

Monsieur AYITE, affirme que nombreux de ces étudiants boursiers n'ont pas été reçus par la scolarité car ils n'ont pas régularisé leur situation, et reçu de coupure de bourse.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président de l'Université de Mayotte, répond qu'il assiste quand même aux cours. Il suggère la création d'un rapport de performance et la présentation d'un bilan clair sur ce sujet car le ministère demande la rectification du nombre de boursiers et d'étudiants réels et les résultats de deux à trois ans.

Madame Leila NEDJAR, directrice générale des services affirme qu'une inscription est composée d'une liste de pièces administratives et d'un paiement. Si aucun paiement n'est effectué, l'inscription n'est pas terminée. Il

y a des paiements effectués par chèque et si le comptable considère que les paiements n'ont pas à être renouvelés à la fin, l'inscription administrativement et juridiquement n'est pas valable et donc on ne peut pas tirer les avantages de la participation aux cours et à la formation, il n'y a pas d'inscription valable en l'absence de paiement.

Monsieur SAID RATAMI, Président des étudiants souligne le retard dans la délivrance des certificats de scolarité causé par l'outil PEGASE. Il continue en disant que l'établissement a autorisé les étudiants à se présenter en cours entraînant de nombreux retards ç dans la réception de leur bourse au mois de novembre et au mois de décembre.

Ainsi, il y a un retard important sur la publication des résultats. Monsieur SAID RATAMI s'interroge sur les mesures prises pour l'année prochaine afin d'éviter de remédier à ces problématiques.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA lui demande si c'était sa question diverse ?

Monsieur SAID RATAMI, répond que non ce n'est pas la question diverse, ça concerne le logiciel.

Madame Leïla NEDJAR, directrice générale des services répond qu'on avait déjà dit à plusieurs reprises au sein de cette même instance que toutes les conséquences de ce déploiement ont été tirées et que les services y travaillaient. Il y a même une référente PEGASE qui a été désignée au sein de la direction de la scolarité qui est chargée de travailler sur le rétroplanning.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président de l'Université affirme que nous faisons partie des établissements qui ont réussi le mieux dans la mise en place des outils mutualisés au niveau national.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA, demande si d'autres questions seront posées et si nous pouvons nous concentrer sur les tableaux. Elle propose que nous mettions les tableaux à valider un à un.

Elle propose de soumettre au vote le tableau numéro 2.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Et elle ajoute que les autres tableaux sont à titre informative

Approbation du tableau numéro 4 concerne l'équilibre financier de l'établissement.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA demande s'il y aurait des questions ou remarques sur le tableau numéro 4.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Il est soumis au et il est adopté à l'unanimité.

Approbation du tableau numéro 6 concernant la situation patrimoniale

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA demande s'il y a des questions ou des remarques ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Il est soumis au vote et à adopter à l'unanimité.

Approbation du tableau numéro 9 concernant les opérations pluriannuelles – Recettes -Compte financier 2023

Madame la présidente demande de soumettre le tableau au vote, elle demande s'il y aura des questions et des remarques ?

Qui vote pour ?

Qui votent contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Et Monsieur MOYLOUDOKANA quitte la salle.

Monsieur Jacques MIKULOVIC, le recteur, reprend les propos du président de l'Université de Mayotte concernant le projet de Mayotte et s'interroge sur le développement de l'offre de formation puisque 70% des bacheliers quittent Mayotte alors qu'ils pourraient poursuivre leurs études sur le territoire. Il est nécessaire de proposer des formations qui ont une cohérence d'emploi à Mayotte, ainsi que des formations sur les Master qui pourront devenir une singularité.

Monsieur SAID RATAMI, évoque la situation des étudiants qui ne sont pas logés sur le territoire et demande que le projet de logement pour les étudiants soit envisagé pour ralentir le fléau.

Monsieur le Recteur, explique que cette thématique permettra de résoudre les problèmes d'accompagnement et d'autonomie des étudiants, alors que le véritable problème est lié au projet de transport. Il indique que certains élèves du territoire parcourent 7 km entre leur domicile et leurs établissements pour 03 h 00 de route et qu'il avait déjà conseillé au département d'investir sur des vélos électriques

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA rappelle la contrainte du temps.

Monsieur Jacques MIKULOVIC, le recteur, estime qu'il est important que les étudiants aient une autonomie en termes d'hébergement pour contribuer à l'automatisation qui fait partie d'un processus de maturation. Il affirme qu'avec le président, ils défendent l'idée de résidence Crous mais qu'il ne faut pas le voir comme une compensation à d'autres problèmes que rencontre Mayotte.

Madame COMBO Anrafati, la présidente de la CA, suggère de revenir sur le tableau numéro 1 intitulé « Tableau des emplois ». Elle propose de le soumettre au vote, et de donner cinq minutes pour les questions liées à l'ordre du jour et les questions diverses.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président de l'Université, présente le tableau 1, qui représente les autorisations d'emploi qui restent stables par rapport au budget initial avec une plateforme et des fibres finances.

Monsieur SAID RATAMI, représentant des étudiants demande au président s'il a déjà aperçu le budget ?

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED Le président de l'université répond par l'affirmative, qu'il l'avait annoncé, et qu'il était dans le budget initial.

Madame COMBO Anrafati, présidente du CA demande s'il y aura des questions sur ce tableau ou des remarques ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Il a été voté et adopté à l'unanimité.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA rappelle la demande de monsieur AYITE selon laquelle le point 4 est devenu le point 3. Elle affirme que cette information a été soumise aux chefs internes et qu'elle a été examinée par les différents représentants.

Monsieur Léopold AYITE répond qu'il est représentant et qu'il est tenu de communiquer les informations.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA répond que normalement, les représentants au sein du CA doivent travailler ensemble sur la question à la réception de l'ordre du jour.

Point 4 : Mise en place d'outils de simplification et de modernisation en matière de Ressources Humaines

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président réplique que Chorus est un outil novateur qui permet de gérer les congés en temps réel. Jusqu'à présent, les demandes de congés sont faites sur papier qui n'est pas centralisé.

Point 3 : Circulaire du temps de travail de l'Université de MAYOTTE (pour retrait dans l'ordre du jour)

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président de l'Université de MAYOTTE, informe que le calendrier du temps de travail a été retiré de l'ordre du jour au CSA en raison d'une erreur dans le circuit des jours de congés accordés. En calculant les jours de congés, il a remarqué une erreur, car les 37 h 50 pour 25 jours de congés ne correspondent pas et une RTT de 40 jours n'est pas conforme à la légalité, ce qui a été souligné par la cour des comptes.

Il ajoute également que depuis cinq ans, l'Université de Mayotte travaillait sur le projet d'indemnisation et l'IFSE, mais qu'aucun accord n'avait été obtenu, à la suite d'un échange avec les directions des affaires financières des ministères de l'enseignant supérieur, il ressort qu'il y a une enveloppe qui pourrait être utilisée.

Monsieur AYITE (barbouillant, on a du mal à entendre et à comprendre ce qui se dit)

Monsieur Léopold AYITE, rappelle que pour chaque outil mis en place, nous avons besoin d'un suivi donc d'un temps de découverte, d'acquisition, de test en interne et d'adaptation. Il prend exemple sur PEGASSE.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, lui répond que l'établissement a effectué trois ans de test avec les gestionnaires.

(Monsieur AYITE prend la parole mais c'est barbouillant et je ne comprends pas ce qu'il dit)

Monsieur Léopold AYITE rappelle que les enseignants doivent être les premiers à être informés d'une mise en place des outils pédagogiques ainsi que les moments de tests car ce sont les acteurs principaux concernés. Il signale qu'il aurait encore des dysfonctionnements sur hyperplanning concernant les emplois du temps des étudiants. Certains cours ne s'affichent pas.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président de l'Université de Mayotte répond que ces signalements doivent être remontés aux services concernés.

Monsieur Léopold AYITE lui répond que c'est le cas, après que les étudiants soient venus le voir, il les a accompagnés à la direction de la scolarité.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président de l'Université dit qu'un projet proposé au CA implique tout un travail sur tous les périmètres et qu'il paraît compliquait de le soumettre à tout le monde à chaque évolution du document. C'est dans ce sens du débat nous proposons un point à l'ordre du jour et une présentation afin de déterminer l'avis des administrateurs et de déterminer si elle est adoptée ou non.

Madame COMBO Anrafati, la présidente de CA, dit être consciente de la difficulté de la communication au sein de l'Université mais elle souhaite enlever ce point à l'ordre aujourd'hui, et propose de soumettre au vote.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Et s'abstient ?

Monsieur Léopold AYITE S'abstient.

Point 2 : Calendrier institutionnel de l'année Universitaire 2024/2025

Madame COMBO Anrafati la présidente du CA propose de passer au point numéro 2 concernant le calendrier institutionnel de l'année Universitaire 2024/2025 et souligne qu'il y avait également une question diverse à traiter.

Monsieur SAID RATAMI, représentant des étudiants attire l'attention sur les problèmes courants qui affectent actuellement l'établissement, notamment le wifi et d'autres part sur plusieurs salles, notamment la M10, la DP3 et d'autres qui sont dépourvus de climatisons, ce qui rend les conditions d'études insupportables. La question était de savoir comment améliorer la production du wifi au sein de l'établissement ? et Comment remédier à ce problème dans les salles concernées ?

Monsieur Ridjali ABDOULAHADJI, répond que les devis sont en cours.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA répond qu'elle a pris note et demande si quelqu'un a une question diverse ?

Monsieur Léopold AYITE, répond qu'il n'a pas de question diverse mais il souhaite connaître la situation de paiement des vacataires.

Monsieur Abal-kassim Cheik AHAMED, le président de l'Université de Mayotte répond que les questions de gestion ne sont pas traitées au Conseil d'administration car elles sont gérées par la direction de l'établissement. Il est important de se rapprocher des services pour connaître l'état d'avancement de la situation car il y a eu un dialogue qui a été mené avec certains représentants des chefs de départements pour remédier à cette question.

Monsieur Léopold AYITE lui répond qu'en tant qu'administrateur prévu au Conseil d'administration de l'Université de Mayotte, il affirme que la participation à la gouvernance, à la supervision des activités concernant la question des transports, la représentation des intérêts élus d'un groupe et les responsabilités judiciaire, l'intéresse car il a des vacataires qui sont concernés par la question et ne sont pas payés. Il ajoute qu'ils peuvent ne pas être payés mais souhaite en connaître les raisons.

Madame COMBO Anrafati, présidente du CA intervient et répond à monsieur AYITE en reprenant les propos du président sur le fait qu'il aurait pu avoir la réponse avant de venir au CA car ces questions de gestion attendent des réponses rapides et n'avaient pas besoin d'attendre le CA pour obtenir une réponse.

Madame Leila NEDJAR, directrice générale des services répond également à monsieur AYITE que nous sommes dans une instance qui ne traite pas des questions individuelles. Nous avons passé de des vacataires à un vacataire. Elle affirme ne recevoir aucune alerte personnelle alors qu'elle se situe dans cette chaîne. C'est à dire qu'il y'a des gestionnaires dans la direction des ressources humaines qui gèrent les sujets, et une directrice aux ressources humaines qui peut y répondre. Il est important de ne pas tisser des sujets car nous devons passer

beaucoup du temps à dédoubler des sujets dans des sphères qui sont totalement déterminés. Elle fait savoir également qu'un échange a eu lieu mercredi 20 avril 2024 avec les chefs de départements et les nouveaux chefs de services pour travailler à des actions de fluidifications, de simplification des relations départements service, il y a des éléments qui vont sortir en cours du CA qui gère la politique d'établissement. Elle assure que la majorité des vacataires vont être pris en charge sur cette paie du mois de mars et l'autre partie au mois d'avril. Le défaut de retard de paiement peut s'expliquer par le fait que certaines pièces ne soient pas transmises par les vacataires même à bout de trois relances. Il est nécessaire d'avoir tous les éléments et ne pas faire de grandes déclarations contre établissement.

Echange superflux

Monsieur ABAL KASSIM CHEIK AHMED, répond à monsieur AYITE qu'à tant président il se doit rendre des comptes de sa gestion au CA. Les services sont disponibles pour répondre aux questions car il souhaite garantir une transparence totale dans tous les dossiers de l'établissement. En ce qui concerne les conventions de stages arrivés en signature le 15 décembre 2023, il a fallu mobiliser des agents qui étaient déjà en vacances. En ce qui concerne l'accès à l'hyperplanning, chacun d'entre nous est responsable, dès qu'un étudiant signale de ne pas avoir accès, l'enseignant se doit de le remonter aux services pour un traitement au plus vite. Concernant l'accès sur hyperplanning, chacun d'entre nous sommes responsables, dès le début quand un étudiant signale à l'enseignant de ne pas avoir accès à hyperplanning il se doit de le remonter aux services pour que cela soit traité au plus tôt. Il estime que tous l'établissement sont mobilisés pour avancer ensemble, il pense qu'il serait pertinent de mettre en place un rapport de performance et donner les éléments de manière contextualisée au sein de l'Université.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA répond avoir pris note du circuit et demande à monsieur AYITE s'il aura d'autres questions en dehors de questions de gestion sinon elle propose de passer au deuxième point et laisse la présentation au président.

Point 2 : Le calendrier institutionnel de l'année universitaire 2024 2025

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED le président de l'Université, répond qu'il n'a pas de présentation.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA, propose donc de soumettre au vote.

(Après un long débat)

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED le président propose une fermeture le soir du 13 juillet 2024 pour une durée de quatre semaines et pour une ouverture pour le 11 août 2024. En janvier, nous pourrions ajouter une semaine de congé obligatoire et mettre en place des astreintes.

Madame Leila NEDJAR, Directrice générale des services affirme que si on ferme quatre semaines, cela entraînera une diminution du nombre de congés disponibles pour les vacances, car il y a des congés imposés. Si on ferme moins, cela libère d'agilité sur la gestion individuelle des congés. Nous avons passé de quatre semaines de fermeture en décembre à janvier à trois semaines et le débat avait eu déjà eu lieu en comité technique. Ce qui s'était dit, c'est qu'en parallèle, si nous fermions moins l'établissement, il y avait quand même la possibilité pour les collègues de prendre leurs congés. En générale, les gens partent une semaine avant décembre et reviennent une semaine après en janvier.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président de l'Université de Mayotte, propose d'essayer de le passer au 12 juillet soir et mettre en place des permanences. Soit de travailler le calendrier avec le rectorat pour anticiper pour celui du mois d'août 2024-2025.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA, propose de soumettre au vote.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Avec une abstention de monsieur AYITE.

Madame la présidente, propose de faire d'abord passer le point création du diplôme Universitaire « Prépa talents » avant le point de traiter le point sur la mise en place de l'outil RH.

La directrice adjointe du Sgc entre dans la salle.

Point 5 : Création du Diplôme Universitaire « Prépa talents »

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA, souhaite la bienvenue à madame la directrice adjointe SGC propose au président de commencer.

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président, dit que c'est un projet territorial puisque vous savez les besoins en matière de cadre de la fonction publiquement de la préparation au concours de la catégorie A à B catégorie C est essentiel sur le territoire. L'université porte déjà une préparation, une préparation à l'éducation nationale avec 2 formations dans le parlement des médias sociaux scientifique, préparation concours de Mayotte, CNPE et préparation CAPES Mayotte. Et puis cette année, une licence parcours préparatoire professionnelle de professeurs des écoles, le prépa talent. À savoir que le ministère finance chaque étudiant éligible à hauteur de 1000 € soit 600€ à l'établissements pour l'étudiant concerné.

Madame Mohamed, adjointe du secrétaire général de marche dit que nous intervenons sur ce dispositif puisque nous avons été interpellés par la DGSP en octobre 2023, à la suite du comité interministériel des Outremer, une des dispositions considérait justement de favoriser l'excellence dans les parcours de formation de l'Assomption publique.

Donc notamment, on nous a demandé de réfléchir à la mise en place, d'une prépa talents à Mayotte. C'est donc à ce titre que nous avons rencontré l'université en octobre 2023, avec lesquels nous avons échangé, effectivement travailler sur les préparations en concours donc on a mis en place plusieurs réunions de travail. Nous avons travaillé sur un contenu sur différents concours qui ont été identifiés à la fois d'une catégorie A et de catégorie B, donc une première notion a été présentée le mois dernier et nous avons déjà eu un premier retour avec un nombre de places qui nous a été attribué pour Mayotte donc de 65. Il pourra démarrer à la rentrée prochaine, en septembre 2024, ce sera une occasion de travailler ensemble notamment sur la répartition des concours par catégorie, mais également sur toute la partie inscription et notamment aussi communication parce que ce sera opportun de faire une communication conjointe entre et la préfecture et l'Université de Mayotte.

Monsieur Jacques MICKULOVIC, le recteur demande quels seront le type de public, serait-il potentiellement des agents contractuels.

Madame Mohamed, adjointe du secrétaire général de marche, répond qu'effectivement dans le texte, c'est plutôt d'initiés, personnes boursières et des personnes demandeurs d'emploi, mais je peux comprendre que la Dgsp avait la possibilité de pouvoir accorder des dénotations pour Mayotte, notamment pour les publics qui ne seraient pas boursiers et qui souhaiteraient bénéficier de la formation.

Madame COMBO Anrafati, la présidente du CA, s'interroge sur le volume d'horaire ?

Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, le président, répond qu'il a besoin d'un bilan pour l'exploitation du volume horaire et qu'il doit examiner les méthodes pour les agents contractuels. Certains étudiants qui n'ont pas pu faire une licence dans l'académie et même en tant qu'étudiant salarié, nous les accompagnons à préparer le concours avec un parcours PPPE, avec des prépas de la première année au 3 -ème réservé a ceux qui ont fait

une licence disciplinaire. L'idée était de sortir de la sphère éducation nationale et de pouvoir aller sur les autres fonctions publiques.

Monsieur Jean-Louis ROSE, ajoute quelques aspects complémentaires, c'est un dispositif d'excellence intéressant pour notre université que de viser la Sélection et de favoriser les candidats méritants, c'est une formation partenariale avec le symbole de Mayotte et le rectorat. C'est un dispositif intéressant de son contenu car il y a une formalité du point de vue du territoire aux besoins du territoire qui est particulièrement prononcé. Cette formation est sous condition, car elle est cumulable avec la bourse classique, ce qui lui permet de sélectionner les candidats les plus brillants. De plus elle est sur le dispositif d'accompagnement à la préparation active des concours publiques françaises et donc il est nécessaire d'avoir une nationalité française.

Monsieur Said Ratami demande les conditions ?

Monsieur Jean-Louis ROSE répond qu'il y a l'exigence, de l'excellence, autrement dit, avoir un très bon résultat.

Madame Alberte CABBRUS, chargée de mission est connectée en Visio et commence sa présentation.

C'est un dispositif qui est mis en place par le gouvernement afin de faciliter l'égalité des chances et l'accès au concours dans la fonction publique des catégories A plus A et B et en particulier pour les étudiants qui sont méritants. Et puis sous des conditions de ressources, ce dispositif se vaut d'être fort dans l'accompagnement par la mise en place d'un tutorat et de possibilités pour les étudiants, de rencontrer des professionnels et de suivre des stagiaires de suivre un stage lorsque c'est nécessaire. Donc sur Mayotte, la préfecture de Mayotte et le Rectorat de Mayotte qui sont des partenaires clés dans ce dispositif. Nous avons été sollicités de construire un diagnostic et à l'aide des différents sites ministériels et locaux. Ce dispositif répond à la situation professionnelle sur le territoire parce que, en effet, on a un taux de chômage assez élevé chez les jeunes entre 20 et 29 ans et que ou alors on a des emplois précaires et que ces jeunes demandent tout de même à être accompagnés et à avoir un emploi stable. Cette situation vient en corrélation avec le développement du territoire par le statut de département, l'augmentation de la population et puis un turnover des fonctionnaires d'État qu'il faut quand même souligner et qui laisse quelquefois des postes vides.

Donc une population territorialisée pourrait répondre à ses besoins. Et enfin, une petite étude sur les besoins dans l'administration a montré qu'il y avait un taux d'encadrement catégorie A important, dont 30% dans la santé sociale et 30% pour les collectivités territoriales. Que nous avons aussi un besoin fort pour les concours de catégorie B et en particulier pour les collectivités territoriales.

Nous avons trouvé tout à fait pertinent de travailler sur ce dispositif de prépa talent au sein du département et de l'université de Mayotte. **Il y a quatre domaines de métier** :

Un DU un diplôme universitaire mais avec 4 domaines de métier que les étudiants vont choisir en fonction de leur diplôme et de leur projet professionnel.

Un domaine de métier en santé social pour tout ce qui va concerner les concours de directeurs, d'attachés et d'inspecteurs dans le secteur médico-social et sanitaire.

Donc ces concours sont ouverts aux personnes qui sont titulaires du bac +3, donc la prépa talent aussi puisque nous avons fait le choix que les personnes qui vont rentrer dans la prépa talent de l'université de Mayotte soient déjà diplômés soit dans le cas de l'éducation du parcours éducation nationale. Donc titulaire du bac +3 dans les domaines de la santé, des sciences sociales et humaines et tout ce qui est au niveau des diplômes d'État de travail social en partenariat avec l'iRTS les personnes qui sont titulaires des diplômes d'ingénierie. Et au niveau de l'université de Mayotte, les personnes qui auraient suivi la licence en administration, en AES, ou alors les personnes répondant aux critères plus généraux d'admission à ces concours, s'ajoutent les conditions de ressources pour être boursier ou d'élargissement qui seraient adaptés au territoire.

- **la seconde domaine de médecine, ce sont les métiers dans l'administration générale.**

Le choix a été de proposer les deux catégories, tout ce qui est concours d'attachés et concours d'entrée dans les écoles supérieures de l'administration donc pour les titulaires de bac +3 en droit, économie, sciences humaines et sociales et pour les catégories B, Préparation au concours de rédacteurs territoriales et de secrétaires administratifs, donc le point public qui serait titulaire du bac et pour les secrétaires administratifs, ceux qui sont titulaires du bac +2.

Le troisième concours est celui de l'éducation nationale, comme les concours externes d'accès aux postes de professeurs des écoles, donc une priorité offerte aux étudiants qui sont déjà inscrits en L3 des métiers de l'enseignement et puis qui seraient recrutés sur recommandation de l'équipe pédagogique et toutes les autres personnes qui seraient titulaires de ces licences qui seraient plus inscrits à l'université de Mayotte.

Un second volet pour les concours externes, capes, maths, lettres et géographiques qui correspondent aux licences qui sont mises en place au sein de l'université en master avec un recrutement sur recommandation pour les étudiants de l'université et sinon pour les titulaires du master pour les 3 autres domaines. Pour les catégories B, le choix est de retenir un domaine de métier en justice Sécurité vu les besoins du territoire dont gardiens de la paix, gendarmes, pompiers. Les métiers seront plus déterminés en fonction des inscriptions et pour les titulaires du bac ou ceux qui répondent aux conditions d'admission au concours sans diplôme.

Nous prévoyons un début de formation à la première semaine du mois d'octobre.

- Une durée totale de formation de 600 heures avec 530 heures au centre réparti en deux périodes

Les différentes phases :

Il y aura 2 étapes, une première étape, mais chacune des étapes est divisée en phase, si les effectifs de 65 proposés par le ministère ne soient pas atteints, on passerait à la phase suivante et ainsi de suite donc une première phase prévisionnelle entre le 12 avril et le 30 avril.

- Etudie les dossiers lettres de motivation et CV qui seront admis, ils vont être appelés à candidater entre le 21 mai et le 4 juin.
- Une phase 2 du 5 au 20 juin 2024, une phase d'inscription entre le premier juillet et le 8 juillet.
- Et enfin, on s'accorde une 3e phase assez large pour un recrutement final et une inscription finale entre le 9 septembre et le 13 septembre 2024.
- Les cours vont commencer en octobre

Une bourse pour les étudiants et une aide pour leurs déplacements et puis une subvention non négligeable qui est apporée à l'université de 6000€ par étudiant.

Fin de la présentation de madame CABBARUS et demande si quelqu'un aurait des questions

Monsieur Jean-Louis ROSE *prend la parole mais j'ai du mal à tout saisir* mais rapporte qu'un étudiant qui échoue, sera accompagné s'il le souhaite mais ça sera au cas par cas en fonction de type de contrôle préparés et du résultat acquis par l'instruction.

Monsieur Said RATAMI répond qu'il a compris, mais il s'interroge sur le mode d'accompagnement et sur le fait que l'étudiant peut être orienter vers une autre branche.

Monsieur Jean-Louis Rose répond qu'il lui appartiendra soit de repasser par ses propres moyens, soit de s'inscrire dans une autre université.

Madame la présidente du CA propose, s'il y a plus de questions de prendre congé de nos invités et de soumettre au vote

Qui vote pour ?

Université de Mayotte
8 rue de l'Université - B.P. 53, 97660 Dombéni
Tél. : +262 (0)2 69 61 07 62
[Instagram](#)

univ-mayotte.fr | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [YouTube](#) |

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Et elle propose de faire entrer la prochaine invitée.

Point 4 : Mise en congé d'outils de simplification et de modernisation en matière de Ressources Humaines

Madame Sophie GAUBE, la directrice de Ressources Humaines et de Dialogue Sociale *entre dans la salle et fait la présentation*

Le projet de solution Horis est un logiciel entièrement dédié à l'automatisation et à la dématérialisation des processus RH. Nous les avons contactés afin de déterminer la possibilité de gérer au mieux les congés et tous les mouvements CET afin d'optimiser la façon dont nous gérons ces thématiques. La gestion actuelle des congés et du compte épargne tant au sein de l'établissement se fait essentiellement par un formulaire papier et les agents pour savoir l'état des soldes de leur congés sont obligés se rendre au RH ainsi que la gestion de compte épargnes congés. L'évolution, on se rend compte qu'on est de plus en plus nombreux et que ça devient très contraignant aussi bien pour les gestionnaires RH, parce qu'effectivement c'est beaucoup de papiers à remplir. Le logiciel permet effectivement d'avoir une seule interface avec un agent qui remplit sa demande de congé Et effectivement, par un système de working flow, on peut effectivement adopter immédiatement le livre du sein et ensuite la géographie pour valider les congés.

Horis, une seule interface qui est la même quelle que soit l'utilisateur, l'agent se connecte et il a exactement la même ergonomie que son n +1, que la direction, que le gestionnaire RH. Il rentre et fait sa demande de congés et automatiquement par un système de workflow, le n +1 est alerté. On lui dit qu'il faut qu'il réponde et l'agent est informé. Quand ça passe par la direction, faut que ça redescende par les gestionnaires. Mais tout le monde est au courant automatiquement et s'il y a un refus, il y a une obligation car l'outil oblige à motiver le refus.

Et la seconde chose, l'agent connaît automatiquement en se connectant. Quel est l'état de son solde de congé et on a cet archivage qui permet pour les gestionnaires RH d'avoir effectivement immédiatement les informations en direct pour chacun agents.

Ça évite de ralentir le traitement administratif pour une meilleure gestion optimisée de la prise des congés et des départs en temps. L'idée, c'est de le mettre en place pour la rentrée universitaire 2024, 2025.

Madame la présidente du CA s'interroge au niveau des risques des cyber attaques ? C'est que, sur les difficultés de la crise informatique et Stockage des données.

Madame Sophie GAUBE répond que la société héberge les données. Et elle détient un gage de sécurité.

Le président de l'université de Mayotte, affirme qu'on a des fréquences sauvegardes quotidiennes et l'avantage de ces outils, ce qui a toujours une API, on peut les connecter.

Monsieur SAID Ratami, demande si c'est prévu de faire une saisie complète des données ou la base de données pourra être transcrit, et intégrer un reliquat.

Madame Leila NEDJAR répond que c'est intégrer.

Monsieur Léopold AYITE, s'interroge sur la tenue des données en cas de résiliation, si l'on veut partir vers un autre prestataire, ils sont tenus de restituer les données ?

Madame Sophie GAUBE, répond qu'ils ne sont pas propriétaire des données donc ils sont tenus de les restituer.

Monsieur Léopold AYITE, demande s'il y aura une formation prévue pour sensibiliser nos collègues utilisateurs à cet outil ?

Madame Sophie GAUBE répond que la formation est d'abord prévue pour les gestionnaires pour ensuite expliquer, de répondre aux premières questions du quotidien. Et après, effectivement, on lancera à former les agents et les utilisateurs.

Monsieur Jean-Louis ROSE, s'interroge sur le Rétroplanning, est-ce qu'il y a des faiblesses sur ces rétroplannings ? Est-ce qu'il y a des craintes à avoir ?

Madame Sophie GAUBE répond qu'on va faire au maximum pour que ce soit tenu. Évidemment c'est ce ne sera pas évident qu'on a au moins jusqu'à juillet pour pouvoir fonctionner, le prestataire nous a dit que ce calendrier est resserré mais que tout à fait jouable. Évidemment, ça demande une grande implication du service RH.

Madame la présidente du CA, demande de passer au vote on va passer au vote.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Adopter à l'unanimité.

Fin de la séance.